

CUVRY Faits divers

La jument de 31 ans n'a pas survécu à son sauvetage

Le sauvetage animalier a sorti Hara d'Or du ruisseau, dans lequel elle est tombée ce lundi 27 mai. Avec les bénévoles de Sauv'Équi, les spécialistes réchauffent l'animal en hypothermie. La jument est relevée en début de soirée, mais ses jambes ne la tiennent plus. Il faut l'euthanasier.

Les bénévoles de Sauv'Équi ont dû se résoudre à se séparer définitivement de Hara d'Or, qui a été euthanasiée ce lundi 27 mai dans la soirée. Tout a pourtant été tenté pour sauver les jours de cette jument de 31 ans. D'abord en la sortant du ruisseau dans lequel elle est tombée la veille, au cours de la nuit ou le jour même, au petit matin.

La sortir de là est l'affaire des spécialistes du sauvetage animalier des pompiers mosellans. En milieu de matinée, ils se mouillent littéralement pour glisser des sangles sous l'animal, qui ne disposait d'aucun appui pour se relever.

Des signes d'amélioration

Remontée avec un engin de levage, Hara d'Or est couchée sur un lit de paille pour l'isoler du sol. L'urgence est de réchauffer la jument en hypothermie. Son séjour dans une eau très fraîche a descendu sa température à seulement 33°, cinq à six



La jument est restée couchée de longues heures, mais au moment d'être relevée, ses jambes ne la portaient plus.

Photo RL/Gilles WIRTZ

degrés sous la normale. Arrivé entre-temps, le vétérinaire des pompiers injecte des anti-inflammatoires et un peu de morphine, désinfecte quelques plaies et, au fil du temps, constate des signes d'amélioration. Hara d'Or reste néanmoins couchée de longues heures sous des couvertures, où un chauffage d'appoint diffuse ses calories.

La seule inquiétude reste ces craquements perçus dans le genou droit. Une radiographie dans l'après-midi rassure. Le cliché ne révèle aucune fracture. La jument, visiblement en meilleure forme, peut être relevée. Le sauvetage animalier revient avec son matériel, un voisin leur donne un coup de main avec son engin pour redresser

l'animal. Mais les choses se gâtent.

Ses membres sont trop faibles

Hara d'Or ne tient plus sur ses jambes. L'émotion du plongeon, la fatigue engendrée par l'épreuve, les hommes donnent du temps au cheval maintenu par ses sangles pour récupérer

des forces. Mais malgré tout, les membres restent trop faibles. Il n'y a plus rien à espérer, le vétérinaire est lui-même très pessimiste. Il faut se résoudre à des adieux. Elle a été « endormie », dit-on chez Sauv'Équi, qui perd sa deuxième doyenne. La précédente avait atteint 35 ans.

Frédéric CLAUSE

THIONVILLE Justice

Un couple agresse une mère et sa fille « par erreur »

À Volmerange-les-Mines, ce qui aurait dû être une mise au point a dégénéré en violence aggravée. Une mère et sa fille ont reçu des coups en novembre dernier. L'enquête montrera que les agresseurs se sont trompés de victimes.

Le 8 novembre 2018, une jeune femme se gare devant un immeuble où vit sa mère, à Volmerange-les-Mines. À peine sortie de la voiture, un individu l'insulte violemment. Il est accompagné d'une

femme. S'ensuit une dispute. Il reproche à la victime de l'avoir dénoncé en mairie pour détention d'un chien non catégorisé. L'altercation en vient très rapidement aux mains. Les filles échangent des gifles. La mère de la victime qui assiste à la scène depuis sa fenêtre descend pour venir au secours de sa fille.

Des coups pour rien

L'homme aurait asséné des coups violents au visage à la fille, puis à la mère qui trébuché au sol et écope en plus d'un coup de pied. Cette dernière s'en tirera avec une fracture du poignet et trois semai-

nes d'arrêt de travail. « C'était une chamaillerie de filles, rien de grave », précise la compagne du jeune homme, qui s'est présentée au domicile de la mère pour s'excuser quelques heures plus tard. « Nous ne sommes pas à l'école, on ne va pas vous punir de récré. On parle ici de violences aggravées passibles de cinq ans d'emprisonnement », rappelle la procureure.

L'enquête montrera que le couple s'est trompé. Mère et fille ont pris des coups pour rien puisque ce serait, sur fond de manipulation et dans le cadre d'un litige conjugal conséquent, l'ex-compagne du jeune homme qui aurait désigné la



L'homme a déjà trois condamnations à son casier judiciaire. Photo RL/Pierre HECKLER

jeune fille comme dénonciatrice des chiens.

Pour le déchaînement de violence sur la mère, l'homme écope de 6 mois d'emprisonnement. Sa com-

pagne de 3 mois avec sursis. Les deux devront s'acquitter de 700 € d'amende au titre du préjudice moral et physique.

A. M.-B.